

Accueil en relais Cesu-Enfance

Une aide financière pour
la garde à domicile de vos enfants
sur vos horaires de travail décalés



*Le CESU Enfance est un Chèque
Emploi Service Universel préfinancé,
c'est-à-dire un titre de paiement qui
permet de rémunérer l'organisme
de services à la personne à qui vous
confiez la garde de votre enfant.*

lamballe-terre-mer.bzh



**LAMBALLE
TERRE & MER**
Communauté d'agglomération

Pour bénéficier du CESU Enfance, vous devez :

- résider sur le territoire de Lamballe Terre & Mer,
- travailler en horaires dits décalés,
- les enfants doivent être âgés de 10 semaines à 12 ans. Pour les enfants en situation de handicap des dérogations possibles jusqu'à l'âge de 16 ans.
- les faire garder à votre domicile en semaine du lundi au samedi entre 4h30 et 7h45 et/ou entre 18h15 et 23h.



Cette aide est versée à la famille sous forme de titre CESU. Son montant varie en fonction des ressources et de la composition de la famille, des aides déjà perçues et des besoins en heures de garde de la famille.

Afin de vous accompagner dans vos recherches de solutions d'accueil (modes d'accueil, prestations, aides financières...), le Relais Petite Enfance de l'agglomération de Lamballe Terre & Mer, vous propose un rendez-vous en présence de l'assistant social de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

CONTACT

LAMBALLE TERRE & MER
Direction Petite Enfance
34 rue Jean Jaurès - 22400 Lamballe-Armor
02 96 50 70 11
service-petite-enfance@lamballe-terre-mer.bzh